

PREVENTION DES ACCIDENTS & CRIMINALITE : (MPM-030)

Contexte :

Les chauffeurs de camions sont exposés à de nombreux risques professionnels lors du transport routier de marchandises : accidents de la route / accidents lors du chargement / accidents dus à la charge du travail / a une mauvaise position assise dans le véhicule...

En ayant un aperçu des dommages possibles, l'entreprise et le conducteur peuvent éviter beaucoup de frais

Tout le monde sait que le secteur des transports est sujet à la criminalité. Un conducteur peut non seulement être confronté à un vol, mais aussi à la problématique du transport illégal de migrants. En suivant certaines règles, on peut éviter les surprises.

Structure de la formation :

La formation se compose de 7h00 de théorie

Les sujets suivants sont abordés :

✓ 1^{ère} partie : prévention des accidents (3h30)

- Statistiques pour comprendre l'ampleur du problème
- Les causes des accidents : sensibilisation aux risques de la route
- Les mesures à prendre :
 - via le véhicule
 - l'infrastructure
 - environnement
 - humain

✓ 2^{ème} partie : criminalité (3j30)

- le vol
- le trafic des clandestins
 - mesures à prendre
 - responsabilité du chauffeur

Spécifications :

Durée de la formation : 7 heures de formation théorique – (FC = 7 points)

Max. 20 candidats par formation

Module se rapportant au **troisième thème** des annexes de l'arrêté royal du 4 mai 2007